

2017: SB08

**NOTE DE SERVICE À
L'INTENTION DES :** Superintendants des affaires scolaires
Superintendants des installations

EXPÉDITRICE : Colleen Hogan
Directrice
Direction des politiques et des programmes
d'immobilisations

DATE : Le 12 avril 2017

OBJET : **Financement pour la réfection des écoles et la
réduction des gaz à effet de serre pour l'année
scolaire 2017-2018**

Le ministère continue son investissement historique dans la réparation et la réfection des écoles en s'engageant à investir un montant total de 1,4 milliard de dollars par an pour les années scolaires 2017-2018 et 2018-2019. De ces fonds, le ministère investira 1 milliard de dollars par année scolaire dans le cadre du programme pour l'amélioration de l'état des écoles (AEE), un montant qui inclut 200 millions de dollars (à compter d'avril 2017 et jusqu'au 31 mars 2018) afin d'appuyer un nouveau fonds pour la réduction des gaz à effet de serre (FRGES), en plus de 40 millions de dollars supplémentaires par année scolaire en supplément à l'Allocation pour la réfection des écoles (ARE). Grâce à cet investissement, l'ARE atteindra 357 millions de dollars pour l'année scolaire 2017-2018.

La présente note de service a pour but de fournir des renseignements supplémentaires sur ces investissements significatifs. Nous voulons attirer votre attention sur les points suivants :

1. Allocation pour l'amélioration de l'état des écoles (AEE)
2. **Nouveau** fonds pour la réduction des gaz à effet de serre (FRGES)
3. Allocation pour la réfection des écoles (ARE)
4. Affiches

1. Allocation pour l'amélioration de l'état des écoles (AEE)

Suite à l'annonce d'aujourd'hui, le financement total disponible dans le cadre de l'Allocation pour l'amélioration de l'état des écoles s'élèvera à près de 5 milliards de dollars depuis 2011-2012. Le ministère a augmenté le financement pour l'amélioration de l'état des écoles à partir de 2015-2016 afin de répondre aux besoins identifiés dans

le cadre du programme d'évaluation de l'état des installations scolaires. Le financement pour les années scolaires 2017-2018 et 2018-2019 est comparable au financement pour l'AEE alloué au cours des deux années scolaires précédentes et permettra aux conseils scolaires de continuer à investir dans la réfection de bâtiments et de sites importants qui sont de nature amortissable et qui améliorent l'état des installations scolaires.

Pour 2017-2018, 1 milliard de dollars sera alloué aux conseils scolaires dans le cadre du programme de base pour l'amélioration de l'état des écoles selon la répartition ci-dessous :

- Allocation pour l'amélioration de l'état des écoles (financement de base): 800 millions de dollars
- Fonds pour la réduction des gaz à effet de serre : 200 millions de dollars (consulter section 2 pour plus de détails)

Le ministère attribuera le financement AEE de base en utilisant la même méthode que celle employée pour le financement de 2015-2016 et 2016-2017. Le financement pour 2017-2018 sera attribué proportionnellement aux besoins en réfection sur cinq ans de chaque conseil scolaire, tels qu'identifiés dans le cadre du programme d'évaluation de l'état des installations scolaires, pour les écoles ouvertes et en opération au cours de l'année scolaire 2016-2017. Le financement a été attribué de cette manière afin de cibler l'état des installations identifié. Veuillez consulter l'annexe A pour l'allocation accordée à chaque conseil.

1.1 Portée et responsabilité

Nous souhaitons rappeler aux conseils scolaires l'utilisation appropriée des fonds AEE. Tel qu'annoncé dans la note de service **2016 : B13** – « Nouveaux fonds pour la réfection des écoles », à partir de 2015-2016, les conseils scolaires doivent affecter 70 % de l'allocation AEE aux principaux composants (comme les fondations, les toits, les fenêtres) et aux systèmes (comme l'équipement de CVCA et la plomberie) des bâtiments. Les 30 % restants du financement AEE peuvent continuer de cibler les éléments de bâtiments énumérés ci-dessus ou encore les intérieurs et les éléments environnants du site (p. ex. les services publics, le stationnement et les trottoirs).

Les fonds non dépensés dans une année scolaire donnée seront reportés à la prochaine année scolaire et continueront de suivre la règle 70/30. Vous trouverez dans le tableau ci-dessous les catégories d'utilisation du financement AEE avec restriction (70 %) et sans restriction (30 %).

Catégories de dépenses par élément	Avec restriction 70 %	Sans restriction 30 %
A. Structure intérieure (p. ex. fondations, murs de sous-sol)	Oui	Oui
B. Coquille/Structure supérieure (p. ex. toits, murs extérieurs et fenêtres)	Oui	Oui
C. Intérieurs (p. ex. escaliers, planchers, plafonds)	Non	Oui
D. Services (p. ex. plomberie, CVCA, protection contre les incendies et électricité)	Oui	Oui
E. Matériel et mobilier (éléments fixes seulement)	Non	Oui

F. Construction spéciale et démolition	Non	Oui
G. Aménagements (p. ex. parcs de stationnement, éclairage, trottoirs)	Non	Oui

Le financement AEE est destiné à couvrir la réparation et le remplacement des systèmes de bâtiments. Ces fonds ne sont **pas** destinés à :

- financer de nouvelles constructions ou des améliorations aux installations qui augmentent la surface brute de plancher ou modifient l'utilisation prévue à l'origine de l'installation;
- couvrir les traitements et salaires du personnel du conseil scolaire;
- acheter, rénover ou réparer des installations temporaires;
- réduire la dette;
- maintenir ou à renouveler les services administratifs (cela vaut également pour l'allocation annuelle au titre de la réfection des écoles).

Comme d'habitude, le ministère s'attend à ce que les conseils scolaires utilisent les fonds destinés à l'amélioration de l'état des écoles et à la réfection des écoles pour les écoles qui doivent demeurer ouvertes. Pour les écoles qu'on prévoit fermer ou qui doivent faire l'objet d'un examen des installations, les fonds pour la réfection devraient seulement être utilisés pour traiter les besoins de renouvellement qui pourraient compromettre le fonctionnement continu de ces écoles à court terme.

Nous rappelons aux conseils scolaires l'obligation de déclarer toutes les dépenses amortissables admissibles au financement AEE dans VFA.facility. Les paiements seront versés deux fois par année en fonction des dépenses déclarées.

*Veuillez noter que l'utilisation de ces fonds fait l'objet d'une vérification et que le ministère prévoit publier toutes les dépenses déclarées à l'avenir. Le ministère peut aussi faire un suivi des dépenses déclarées. À défaut de fournir les renseignements demandés, le ministère pourra récupérer ou retenir les fonds.

2. Nouveau fonds pour la réduction des gaz à effet de serre (FRGES)

En 2015, l'Ontario a annoncé qu'il plafonnerait les principales sources de pollution par les gaz à effet de serre (GES) par la mise en œuvre d'un programme de plafonnement et d'échange des droits d'émission dont les recettes seraient réinvesties de façon transparente dans des projets visant à réduire, ou appuyer la réduction, des émissions de GES. En juin 2016, le gouvernement a publié son Plan d'action contre le changement climatique. Le plan décrit les mesures clés que le gouvernement mettra en place afin de lutter contre le changement climatique, créer de bons emplois dans les secteurs de l'écotecnologie et de la construction, accroître le choix pour les consommateurs et générer des possibilités d'investir en Ontario.

En appui au Plan d'action contre le changement climatique du gouvernement, le ministère a le plaisir d'annoncer le fonds de 200 millions de dollars pour la réduction des gaz à effet de serre (FRGES) qui réduira les émissions de GES des établissements du secteur de l'éducation. **Ce financement est d'une durée limitée** pour les dépenses admissibles encourues entre le 12 avril 2017 et le 31 mars 2018.

Échéanciers du programme FRGES	Date de début	Prévisions budgétaires pour 2017-2018	Date limite
	12 avril 2017	30 juin 2017	31 mars 2018

Veillez consulter l'annexe B pour le montant alloué à chaque conseil scolaire. Le financement des conseils scolaires, tel qu'indiqué dans **le tableau, ne peut pas être reporté après la date limite du programme**. La méthode d'allocation du FRGES est conforme à l'allocation AEE attribuée aux conseils scolaires.

2.1 Portée du programme

Les dépenses admissibles dans le cadre de ce programme encourageront le remplacement, le renouvellement et l'installation de nouveaux éléments de construction écoénergétiques dans :

- les écoles élémentaires
- les écoles secondaires
- les bâtiments administratifs

Les établissements admissibles doivent être la propriété des conseils scolaires (excluant les baux avec des tiers) et doivent demeurer ouverts et en opération pendant au moins cinq ans.

Les éléments de construction écoénergétiques incluent : les systèmes d'éclairage à haute efficacité, les systèmes CVCA et les contrôles, ainsi que d'autres améliorations prédéfinies à l'enveloppe du bâtiment. Les éléments admissibles **doivent** faire partie de la liste ci-dessous, sans quoi les dépenses ne seront pas remboursées.

Catégories	Composants admissibles
Éclairage	Systèmes d'éclairage à haute efficacité (p. ex. LED)
	Contrôles et capteurs
CVCA & contrôles	Chaudières et fournaies à haut rendement énergétique
	Brûleurs de chaudière à haut rendement énergétique
	Récupération d'énergie / roue de ventilation thermique
	Économiseurs
	Systèmes de CVCA haute efficacité
	Unité CVCA sur toiture et système de ventilation écoénergétiques
	Chauffe-eau à haut rendement
	Moteurs à haute efficacité énergétique
	Variateurs de fréquence pour moteur
	Ventilation sur demande
	Contrôle du chauffage des entrées de bâtiments
	Systèmes de contrôle automatique de bâtiments – nouveau ou mise à jour
	Données d'énergie en temps réel
	Régulateur automatique de tension
	Thermopompe géothermique
Thermopompe à l'air	

Catégories	Composants admissibles
	Climatisation solaire et chauffage solaire de l'eau
	Ventilateurs écoénergétiques
Enveloppe du bâtiment	Fenêtres/portes/puits de lumière écoénergétiques (p. ex. fenestration à haute résistance thermique)
	Amélioration de l'enveloppe de bâtiments (augmentation de l'imperméabilité à l'air pour toiture et murs)
	Nouveau toit (à haut coefficient d'isolation)
Divers	Système photovoltaïque
	Mise en service et optimisation des systèmes électromécaniques (dans le cadre d'un projet d'immobilisation)
	Bornes de recharge pour véhicules électriques
	Autres technologies (seulement si approuvées à l'avance par le ministère de l'Éducation)

2.2 Responsabilité et déclarations

Le FRGES a été mis sur pied pour encourager la réduction des émissions de GES et sera financé par les recettes des ventes aux enchères du Programme de plafonnement et d'échange du gouvernement. De par la loi, les recettes du système de plafonnement et d'échange doivent être investies dans des projets qui réduisent les émissions de GES et toutes les initiatives financées par ces recettes doivent faire un compte rendu de leur réduction des émissions de GES.

Encore une fois, les dépenses admissibles doivent être encourues entre le 12 avril 2017 et le 31 mars 2018. Ces dépenses doivent être déclarées dans VFA.facility en indiquant la source de financement FRGES (GGRF) afin d'être remboursées. Les déclarations financières seront soumises dans le cadre des états financiers pour 2016-2017 et le rapport de mars 2018.

Ce financement doit être utilisé pour réparer, remplacer ou installer des systèmes de construction qui ont un impact réel sur la réduction des GES. Ce financement n'est **pas** destiné à :

- financer des dépenses de fonctionnement ou d'entretien;
- financer de nouvelles constructions ou des améliorations aux installations qui augmentent la surface brute de plancher ou modifient l'utilisation prévue à l'origine de l'installation;
- couvrir les traitements et salaires du personnel du conseil scolaire;
- réduire la dette.

Veuillez noter que l'utilisation de ces fonds fait l'objet d'une vérification. Le ministère peut aussi faire un suivi des dépenses déclarées. À défaut de fournir les renseignements demandés, le ministère pourra récupérer ou retenir les fonds.

2.3 Déclaration des dépenses prévues

Puisque ce programme est d'une durée limitée et que le financement ne sera pas reporté aux années suivantes, le ministère vérifiera attentivement les dépenses prévues déclarées dans le SIFE par les conseils scolaires dans le cadre des prévisions budgétaires 2017-2018. **Les conseils scolaires ont jusqu'au 30 juin 2017 pour**

soumettre leurs déclarations financières pour le FRGES dans le SIFE.

Dans le cadre des prévisions budgétaires 2017-2018, les conseils scolaires devront ajuster leur financement disponible FRGES (allocation du conseil scolaire) afin de refléter les dépenses prévues au cours de l'année scolaire 2016-2017 (du 12 avril 2017 au 31 août 2017) et aussi pour préciser les dépenses prévues pour l'année scolaire 2017-2018 (du 1^{er} septembre 2017 au 31 mars 2018). Cela indiquera au ministère vos dépenses totales prévues dans le cadre de ce programme.

À noter : À défaut de soumettre ces renseignements, le ministère considérera que votre conseil scolaire ne prévoit pas dépenser le financement alloué dans le cadre du FRGES. Toute portion non-utilisée du financement, qu'un conseil scolaire ne prévoit pas utiliser ou à défaut d'avoir déclaré les dépenses prévues, pourrait être redistribuée aux autres conseils scolaires proportionnellement à leur allocation initiale.

3. Allocation pour la réfection des écoles (ARE)

Au cours des années scolaires 2017-2018 et 2018-2019, un montant supplémentaire de 80 millions de dollars sera affecté à l'ARE. Il s'agit d'une somme supplémentaire de 40 millions de dollars par année scolaire.

Pour l'année 2017-2018, ces fonds seront attribués proportionnellement à la part relative de chaque conseil scolaire dans le financement provincial de l'ARE pour l'année scolaire en question. Ce financement supplémentaire est réparti comme suit : 40 % à des dépenses de fonctionnement ou d'entretien (p. ex. peinture) et 60 % aux dépenses en immobilisations (p. ex. réparation du toit, amélioration de l'accessibilité, réparation de classes mobiles). Bien que les fonds d'exploitation ou d'entretien supplémentaires puissent être consacrés aux dépenses en immobilisations, les fonds en immobilisations supplémentaires ne peuvent pas être consacrés aux éléments de fonctionnement ou d'entretien. Les fonds ARE non dépensés dans une année scolaire donnée seront reportés à l'année scolaire suivante. Tous les fonds d'exploitation ou d'entretien non dépensés seront reportés pour servir aux dépenses d'exploitation ou d'entretien dans la prochaine année scolaire.

4. Affiches

Suite à cette annonce, le ministère demande aux conseils scolaires de continuer à installer une affiche soulignant l'appui accordé par le gouvernement de l'Ontario sur les établissements où des travaux de réfection d'une valeur d'au moins 100 000 \$ sont réalisés. L'affiche sera fournie par le ministère de l'Éducation. Les conseils scolaires devront installer l'affiche à un endroit bien en vue peu de temps après sa réception. Le ministère de l'Éducation assume tous les coûts liés à la production de l'affiche, y compris les coûts de distribution aux conseils scolaires.

5. Principales personnes-ressources

Le ministère se réjouit à l'idée de collaborer avec les conseils scolaires dans le cadre de ses investissements visant à garder les écoles en bon état. L'amélioration des milieux d'apprentissage est l'un des meilleurs investissements d'infrastructure qu'on

puisse faire.

Si vous avez des questions ou désirez obtenir des renseignements supplémentaires, n'hésitez pas à communiquer avec :

Mathew Thomas, chef
Direction des politiques et des programmes d'immobilisations
416 326-9920 / Mathew.P.Thomas@ontario.ca

ou

Hitesh Chopra, chef d'équipe, politiques
Direction des politiques et des programmes d'immobilisations
416 325-1887 / Hitesh.Chopra@ontario.ca

Pour toute question concernant VFA.facility, communiquez avec Accruent :

Sazan Bimo – gestionnaire de projet principal sbimo@accruent.com 647 497-5421	Al Kostiuk – consultant principal akostiuk@accruent.com 647 497-5405
---	---

Original signé par :

Colleen Hogan
Directrice
Direction des politiques et des programmes d'immobilisations

c. c. Directrices et directeurs de l'éducation

Annexe A : Allocation pour l'amélioration de l'état des écoles pour 2017-2018 (800 millions de dollars)

CSD N°	Nom des conseils scolaires de district	AEE
1	DSB Ontario North East	6 605 260
2	Algoma DSB	8 864 110
3	Rainbow DSB	8 826 970
4	Near North DSB	6 580 480
5A	Keewatin-Patricia DSB	6 832 260
5B	Rainy River DSB	3 667 870
6A	Lakehead DSB	8 222 440
6B	Superior-Greenstone DSB	4 352 280
7	Bluewater DSB	8 499 500
8	Avon Maitland DSB	6 813 560
9	Greater Essex County DSB	20 604 760
10	Lambton Kent DSB	12 588 880
11	Thames Valley DSB	36 569 180
12	Toronto DSB	200 873 970
13	Durham DSB	20 760 030
14	Kawartha Pine Ridge DSB	8 584 870
15	Trillium Lakelands DSB	6 841 770
16	York Region DSB	17 783 360
17	Simcoe County DSB	9 872 750
18	Upper Grand DSB	6 465 350
19	Peel DSB	51 685 340
20	Halton DSB	12 175 500
21	Hamilton-Wentworth DSB	18 494 660
22	DSB of Niagara	11 842 500
23	Grand Erie DSB	10 129 110
24	Waterloo Region DSB	13 117 120
25	Ottawa-Carleton DSB	41 883 180
26	Upper Canada DSB	16 951 440
27	Limestone DSB	10 436 690
28	Renfrew County DSB	5 190 580
29	Hastings and Prince Edward DSB	10 698 340
30A	Northeastern Catholic DSB	2 110 990
30B	Nipissing-Parry Sound Catholic DSB	1 488 470
31	Huron-Superior Catholic DSB	2 319 410
32	Sudbury Catholic DSB	2 744 680
33A	Northwest Catholic DSB	994 530

CSD N°	Nom des conseils scolaires de district	AEE
33B	Kenora Catholic DSB	1 039 160
34A	Thunder Bay Catholic DSB	4 706 260
34B	Superior North Catholic DSB	1 788 870
35	Bruce-Grey Catholic DSB	502 250
36	Huron-Perth Catholic DSB	442 960
37	Windsor-Essex Catholic DSB	5 908 310
38	London District Catholic School Board	4 140 860
39	St. Clair Catholic DSB	2 598 860
40	Toronto Catholic DSB	28 392 770
41	Peterborough V N C Catholic DSB	2 114 770
42	York Catholic DSB	11 726 800
43	Dufferin-Peel Catholic DSB	11 394 380
44	Simcoe Muskoka Catholic DSB	1 737 240
45	Durham Catholic DSB	3 518 230
46	Halton Catholic DSB	3 833 830
47	Hamilton-Wentworth Catholic DSB	6 410 740
48	Wellington Catholic DSB	891 300
49	Waterloo Catholic DSB	6 795 770
50	Niagara Catholic DSB	7 606 390
51	Brant Haldimand Norfolk Catholic DSB	2 139 570
52	Catholic DSB of Eastern Ontario	2 924 450
53	Ottawa Catholic DSB	12 671 940
54	Renfrew County Catholic DSB	3 119 220
55	Algonquin and Lakeshore Catholic DSB	4 446 800
56	CSD du Nord-Est de l'Ontario	371 850
57	CSD du Grand Nord de l'Ontario	3 299 890
58	CS Viamonde	7 662 200
59	CÉP de l'Est de l'Ontario	3 125 800
60A	CSD catholique des Grandes Rivières	7 752 310
60B	CSD catholique Franco-Nord	1 896 800
61	CSD catholique du Nouvel-Ontario	4 537 000
62	CSD catholique des Aurores boréales	230 250
63	CS catholique Providence	2 596 610
64	CSD catholique Centre-Sud	5 313 290
65	CSD catholique de l'Est ontarien	4 874 310
66	CSD catholique du Centre-Est de l'Ontario	5 015 770

Annexe B : Fonds pour la réduction des gaz à effet de serre (200 millions de dollars)

CSD N°	Nom des conseils scolaires de district	FRGES
1	DSB Ontario North East	1 651 320
2	Algoma DSB	2 216 030
3	Rainbow DSB	2 206 740
4	Near North DSB	1 645 140
5A	Keewatin-Patricia DSB	1 708 060
5B	Rainy River DSB	916 970
6A	Lakehead DSB	2 055 610
6B	Superior-Greenstone DSB	1 088 070
7	Bluewater DSB	2 124 870
8	Avon Maitland DSB	1 703 390
9	Greater Essex County DSB	5 151 190
10	Lambton Kent DSB	3 147 220
11	Thames Valley DSB	9 142 300
12	Toronto DSB	50 218 470
13	Durham DSB	5 190 010
14	Kawartha Pine Ridge DSB	2 146 220
15	Trillium Lakelands DSB	1 710 440
16	York Region DSB	4 445 840
17	Simcoe County DSB	2 468 190
18	Upper Grand DSB	1 616 340
19	Peel DSB	12 921 330
20	Halton DSB	3 043 870
21	Hamilton-Wentworth DSB	4 623 660
22	DSB of Niagara	2 960 630
23	Grand Erie DSB	2 532 280
24	Waterloo Region DSB	3 279 280
25	Ottawa-Carleton DSB	10 470 790
26	Upper Canada DSB	4 237 860
27	Limestone DSB	2 609 170
28	Renfrew County DSB	1 297 650
29	Hastings and Prince Edward DSB	2 674 590
30A	Northeastern Catholic DSB	527 750
30B	Nipissing-Parry Sound Catholic DSB	372 120
31	Huron-Superior Catholic DSB	579 850
32	Sudbury Catholic DSB	686 170
33A	Northwest Catholic DSB	248 630

CSD N°	Nom des conseils scolaires de district	FRGES
33B	Kenora Catholic DSB	259 790
34A	Thunder Bay Catholic DSB	1 176 560
34B	Superior North Catholic DSB	447 220
35	Bruce-Grey Catholic DSB	125 560
36	Huron-Perth Catholic DSB	110 740
37	Windsor-Essex Catholic DSB	1 477 080
38	London District Catholic School Board	1 035 220
39	St. Clair Catholic DSB	649 720
40	Toronto Catholic DSB	7 098 190
41	Peterborough V N C Catholic DSB	528 690
42	York Catholic DSB	2 931 700
43	Dufferin-Peel Catholic DSB	2 848 600
44	Simcoe Muskoka Catholic DSB	434 310
45	Durham Catholic DSB	879 560
46	Halton Catholic DSB	958 460
47	Hamilton-Wentworth Catholic DSB	1 602 680
48	Wellington Catholic DSB	222 830
49	Waterloo Catholic DSB	1 698 940
50	Niagara Catholic DSB	1 901 600
51	Brant Haldimand Norfolk Catholic DSB	534 890
52	Catholic DSB of Eastern Ontario	731 110
53	Ottawa Catholic DSB	3 167 990
54	Renfrew County Catholic DSB	779 800
55	Algonquin and Lakeshore Catholic DSB	1 111 700
56	CSD du Nord-Est de l'Ontario	92 960
57	CSD du Grand Nord de l'Ontario	824 970
58	CS Viamonde	1 915 550
59	CÉP de l'Est de l'Ontario	781 450
60A	CSD catholique des Grandes Rivières	1 938 080
60B	CSD catholique Franco-Nord	474 200
61	CSD catholique du Nouvel-Ontario	1 134 250
62	CSD catholique des Aurores boréales	57 560
63	CS catholique Providence	649 150
64	CSD catholique Centre-Sud	1 328 320
65	CSD catholique de l'Est ontarien	1 218 580
66	CSD catholique du Centre-Est de l'Ontario	1 253 940

Annexe C : Allocation pour la refection des écoles pour 2017-2018 (40 millions de dollars)

CSD N°	Nom des conseils scolaires de district	Immobilisations	Entretien
1	DSB Ontario North East	206 904	137 935
2	Algoma DSB	170 311	113 540
3	Rainbow DSB	210 227	140 151
4	Near North DSB	160 805	107 204
5A	Keewatin-Patricia DSB	128 087	85 391
5B	Rainy River DSB	69 457	46 305
6A	Lakehead DSB	142 034	94 689
6B	Superior-Greenstone DSB	78 101	52 068
7	Bluewater DSB	223 665	149 111
8	Avon Maitland DSB	229 966	153 311
9	Greater Essex County DSB	409 563	273 042
10	Lambton Kent DSB	290 633	193 757
11	Thames Valley DSB	903 367	602 246
12	Toronto DSB	3 341 160	2 227 332
13	Durham DSB	743 594	495 731
14	Kawartha Pine Ridge DSB	384 009	256 008
15	Trillium Lakelands DSB	224 617	149 747
16	York Region DSB	1 193 157	795 440
17	Simcoe County DSB	572 425	381 619
18	Upper Grand DSB	373 758	249 173
19	Peel DSB	1 512 673	1 008 450
20	Halton DSB	686 761	457 842
21	Hamilton-Wentworth DSB	537 974	358 652
22	DSB of Niagara	442 643	295 097
23	Grand Erie DSB	325 894	217 264
24	Waterloo Region DSB	675 690	450 462
25	Ottawa-Carleton DSB	893 682	595 789
26	Upper Canada DSB	394 535	263 025
27	Limestone DSB	277 955	185 305
28	Renfrew County DSB	164 334	109 557
29	Hastings and Prince Edward DSB	217 922	145 283
30A	Northeastern Catholic DSB	58 020	38 682
30B	Nipissing-Parry Sound Catholic DSB	47 766	31 845
31	Huron-Superior Catholic DSB	81 697	54 467
32	Sudbury Catholic DSB	85 281	56 856
33A	Northwest Catholic DSB	28 580	19 055

CSD N°	Nom des conseils scolaires de district	Immobilisations	Entretien
33B	Kenora Catholic DSB	20 051	13 369
34A	Thunder Bay Catholic DSB	112 480	74 988
34B	Superior North Catholic DSB	36 165	24 112
35	Bruce-Grey Catholic DSB	59 174	39 450
36	Huron-Perth Catholic DSB	50 724	33 818
37	Windsor-Essex Catholic DSB	229 508	153 007
38	London District Catholic School Board	211 475	140 986
39	St. Clair Catholic DSB	103 930	69 288
40	Toronto Catholic DSB	1 057 682	705 124
41	Peterborough V N C Catholic DSB	156 411	104 275
42	York Catholic DSB	530 010	353 342
43	Dufferin-Peel Catholic DSB	788 978	525 988
44	Simcoe Muskoka Catholic DSB	215 201	143 470
45	Durham Catholic DSB	213 055	142 038
46	Halton Catholic DSB	331 896	221 266
47	Hamilton-Wentworth Catholic DSB	309 083	206 058
48	Wellington Catholic DSB	76 999	51 335
49	Waterloo Catholic DSB	230 457	153 640
50	Niagara Catholic DSB	243 162	162 110
51	Brant Haldimand Norfolk Catholic DSB	108 909	72 608
52	Catholic DSB of Eastern Ontario	138 084	92 058
53	Ottawa Catholic DSB	480 756	320 505
54	Renfrew County Catholic DSB	68 806	45 872
55	Algonquin and Lakeshore Catholic DSB	148 712	99 144
56	CSD du Nord-Est de l'Ontario	51 201	34 135
57	CSD du Grand Nord de l'Ontario	74 194	49 465
58	CS Viamonde	174 566	116 380
59	CÉP de l'Est de l'Ontario	182 606	121 739
60A	CSD catholique des Grandes Rivières	154 545	103 032
60B	CSD catholique Franco-Nord	55 558	37 040
61	CSD catholique du Nouvel-Ontario	131 645	87 765
62	CSD catholique des Aurores boréales	26 152	17 437
63	CS catholique Providence	130 140	86 761
64	CSD catholique Centre-Sud	201 628	134 420
65	CSD catholique de l'Est ontarien	165 297	110 200
66	CSD catholique du Centre-Est de l'Ontario	243 513	162 344